

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COSAC DU 13-09-2004 PRÉSIDÉE PAR
SHARON DIJKSMA (NL) et RENÉ VAN DER LINDEN (NL)

M. Van der Linden: Au nom des deux chambres des États Généraux je vous souhaite la bienvenue à La Haye. C'est bien la première réunion sous la présidence néerlandaise avec les représentants des commissions des Affaires Européennes, en particulier nos collègues, présidents ces mêmes commissions. C'est par contre déjà la troisième réunion parlementaire sous la présidence néerlandaise. Au début de juillet nous avons eu une conférence des présidents de parlement, très riche d'ailleurs. Il y a deux semaines nous avons eu une réunion des commissions de Justice. Nous espérons que notre réunion sera aussi fructueuse.

Ces derniers mois l'Union Européenne a entrepris deux démarches importantes. Le premier mai dix nouveaux États membres se sont joints à nous. Ils ont rejoint l'Union Européenne. En outre l'Union Européenne a approuvé le nouveau traité constitutionnel. Notre défi maintenant c'est de gagner le soutien des citoyens européens, car dans beaucoup d'États membres le nouveau traité constitutionnel fait l'objet d'un référendum. Le nouveau président de la Commission Européenne a même créé un portefeuille pour les contacts avec les citoyens. Le défi c'est aussi d'augmenter le rôle des parlements dans le processus d'intégration et de promouvoir la qualité de la législation et de la politique. Cela vaut pour le Parlement Européen récemment élu, et pour les parlements nationaux. Il faut une plus grande participation des parlements nationaux aux affaires européennes, car la politique européenne est devenue une politique interne des États membres.

La réunion de la COSAC est un outil pour atteindre cet objectif. Nous devons joindre nos forces. Afin de le faire nous devons donc aujourd'hui décider de l'ordre du jour de la réunion de la COSAC en novembre. Durant notre réunion à Dublin de cette année-ci la délégation néerlandaise a déjà signalé de vouloir mettre certains thèmes à l'ordre du jour. Ces thèmes ont également été abordés lors de la conférence des présidents de parlement qui a eu lieu en juillet dernier. Il va de soi que nous devons aussi discuter des affaires urgentes et nouvelles par rapport au programme de la COSAC. Bien que l'ordre du jour soit différent aujourd'hui dans son ordre, je voudrais commencer par signaler le sujet que la délégation néerlandaise trouve important et intéressant pour nous tous.

Il y a plus de deux ans la Commission Européenne a commencé avec un but ambitieux de préparer un nouveau traité pour l'Europe élargie. Durant ces dix-huit mois d'existence l'on a prouvé que cela est possible dans un processus transparent et ouvert. Beaucoup d'entre nous y ont participé personnellement, moi aussi. Je suis heureux qu'aujourd'hui nous devions finalement réfléchir sur la mise en vigueur de ce traité constitutionnel. Ceci nous obligera à faire participer davantage les peuples européens. Le test de la subsidiarité nous offrira la possibilité de le faire et impliquera également les parlements nationaux dans le processus législatif européen pour la première fois. Cette participation était tout à fait nécessaire et maintenant qu'elle existe, nous devons travailler de façon plus efficace et créer plus de transparence et d'intérêt dans le processus politique et législatif européen.

Aux Pays-Bas nous avons créé une commission mixte pour étudier la mise en oeuvre pratique du mécanisme d'alerte précoce. Le résultat du travail de cette commission devrait être le point de départ pour un échange de vues constructif en octobre. Par rapport au traité constitutionnel je voudrais quand-même signaler deux points de plus. En tant que parlements nationaux et en tant que partenaires cruciaux du processus de ratification du traité, nous devons étudier les différentes procédures et notre rôle dans ce processus. Le deuxième point concerne aussi ma pensée personnelle. Durant la Convention j'ai présenté une déclaration pour augmenter la sensibilité nationale européenne. Cette déclaration a été bien accueillie dans plusieurs parlements. Il y a presque un an à Rome nous avons décidé à l'unanimité de soutenir la déclaration. Toutefois pour la mettre en vigueur nous aimerions qu'elle devienne un point officiel à l'ordre du jour de la réunion de novembre et que nous prenions une décision formelle. Cela donne aux parlements nationaux la possibilité de discuter du rapport annuel de la Commission dans une phase précoce et de vérifier convenablement et de façon préliminaire sa conformité avec le principe de la subsidiarité et de la proportionnalité. À côté de ce sujet concernant notre rôle futur dans l'Union Européenne avec peut-être plus de 29 États membres, il faut également attacher une grande attention au côté pratique de la coopération interparlementaire.

Après ces remarques d'ouverture nous commençons notre réunion d'aujourd'hui avec précisément quelques-uns de ces points pratiques. Comme nous avons dit à Dublin en espérant vous convaincre, nous croyons que le régime linguistique de la COSAC doit être simplifié. Je sais quel était le résultat de la conférence des présidents de parlement. Je sais aussi que cela n'engage pas

formellement la COSAC, mais nous aimerions discuter des possibilités et des options futures, pas uniquement aujourd'hui, mais aussi en novembre.

À côté de ces points pour la plénière, la délégation néerlandaise souhaite encore faire les suggestions suivantes au cas où certains de ces points ne seraient pas mis à l'ordre du jour. En 2000 le Conseil d'Europe a décidé qu'en 2010 l'Union Européenne devrait être l'économie plus dynamique cognitive du monde. D'ici quelques mois nous serons à mi-chemin. Malheureusement le Conseil d'Europe a dû décider que les développements sont en retard. Au nom du Sénat du parlement néerlandais je vous dis que nous sommes d'accord avec le Conseil d'Europe. Peut-être devrions-nous profiter de la réunion en novembre pour discuter également des progrès dans ce qu'on appelle la stratégie de Lisbonne.

Finalement j'arrive aux affaires actuelles de la COSAC. Il faut parler de deux choses sous ce point. D'abord il faut parler de la position des parlements régionaux. Ce point figure à l'ordre du jour depuis plus d'un an. À Dublin nous n'avons pu tirer aucune conclusion. Espérons qu'aujourd'hui nous arrivons à le faire. Deuxièmement il faut parler du rapport bisannuel du secrétariat de la COSAC. Encore une fois je félicite le secrétariat pour leur premier rapport bisannuel. Il a été bien accueilli. Néanmoins, nous sommes maintenant six mois plus tard et nous devons décider du contenu du prochain rapport. Heureusement, comme d'habitude, le secrétariat était très actif. Nous avons aujourd'hui une nouvelle table de contenu. Le dernier point que je citerai c'est la demande de la délégation du Parlement Européen de mettre à l'ordre du jour d'aujourd'hui le fonctionnement efficace de la Cour Pénale Internationale. Ce point important a été supprimé sur le projet d'ordre du jour. En consultation avec les collègues du Parlement Européen nous avons décidé de réserver ce point pour un autre moment.

Chers collègues, voilà les sujets dont nous discuterons aujourd'hui. J'espère que ce sera une réunion dans un climat de camaraderies, d'ouverture et positif, comme il est le cas d'habitude. Je vous souhaite une bonne réunion à tout égard. Je vous présente mon collègue, président de la commission des Affaires Européennes de notre chambre des représentants, madame Sharon Dijksma qui présidera cette réunion pour le premier point, c.-à-d. les affaires internes de la COSAC. Je vous remercie.

Madame **Dijksma**: Merci, René. Chers collègues, le premier point à l'ordre du jour concerne le régime linguistique de la COSAC. Actuellement le règlement de la COSAC prévoit que l'interprétation simultanée sera assurée de et à partir de toutes les langues officielles de l'Union Européenne. Depuis le premier mai dernier nous avons 20 langues qui doivent être interprétées. Alors, la limitation du nombre de langues est un sujet qui a été évoqué lors de la réunion à Dublin en février et en mai dernier. Ceci a été mis à l'ordre du jour également de la conférence des secrétaires généraux qui a eu lieu en février à La Haye. L'on en a aussi discuté longuement lors de la réunion des présidents de parlement au mois de juillet dernier. Les réactions à notre suggestion de limiter le nombre des langues à traduire durant les réunions de la COSAC étaient assez variées. Néanmoins, nous restons convaincus qu'un régime linguistique limité serait très utile pour la COSAC, du moins à long terme, car il permettrait également de veiller à l'efficacité et au côté pratique des réunions. Nous pensons qu'il y a plusieurs inconvénients pratiques dans un régime complet. D'abord la qualité de l'interprétation pourrait en souffrir, puisque l'interprétation directe de et à partir de certaines langues ne serait pas possible. Il faudra traduire par ce que l'on appelle les pivots, donc en passant par une troisième ou même une quatrième langue. Deuxièmement, beaucoup de salles de réunion ne pourront même plus accueillir une réunion puisqu'il faut beaucoup de place pour les cabines d'interprétation. Finalement c'est très cher aussi.

Le sujet du nouveau régime linguistique mérite une réflexion plus poussée. Toute proposition doit bien-sûr sauvegarder le droit des participants de parler leur langue, s'ils le souhaitent. Chaque délégation qui veut amener ses propres interprètes, doit pouvoir avoir les cabines, donc toutes les installations techniques. Dans le lieu de conférence la traduction officielle par le pays-hôte pourrait être limitée comme c'est le cas dans les réunions interparlementaires de l'OCDE ou de l'Assemblée parlementaire du Conseil d'Europe.

Nous comprenons très bien que cette discussion soit ardue, notamment pour les pays qui viennent en quelque sorte reconquérir leur identité, identité liée étroitement à leur langue maternelle. Nous souhaitons donc souligner que cette initiative ne tend pas du tout à remettre en question l'importance de la langue pour l'identité nationale et à renier notre patrimoine culturel. Néanmoins nous espérons que des solutions pratiques et constructives pourraient être trouvées pour les problèmes que je viens de signaler.

Je voudrais maintenant vous inviter à réagir à ce que je viens de dire.

Monsieur **De Croo** (Belgique): Merci de m'avoir donné la parole en premier. Peut-être vous avez eu une raison spécifique pour ce faire, parce que dans mon pays tout est toujours traduit au parlement. Comme vous savez, la Belgique compte trois langues, parmi lesquelles deux sont universelles. Tout est toujours traduit dans notre parlement. Nous sommes donc forts habitués à la présence d'interprètes. Je comprends à quel point c'est compliqué. Je voudrais faire quelques commentaires. Tout d'abord, beaucoup d'organisations extrêmement grandes telles que l'ONU et tous ses organes ont dû limiter le nombre de langues. Deuxième commentaire: les organisations qui ont grandi au cours des années telle que l'Union Européenne qui comptait d'abord six, ensuite neuf, dix, douze, quinze, maintenant 25 et sous peu 27 ou 28 États membres ont toujours ajouté les langues des nouveaux États membres. Troisième observation: lorsque la COSAC n'avait que quinze membres et que nous avions invité les dix membres candidats à l'adhésion, je me suis demandé ce que nous allions utiliser comme langue. À chaque fois qu'il s'est tenu une réunion j'ai fait des statistiques. Les dix pays ne pouvaient pas utiliser leur propre langue, car ils n'étaient pas encore membres. Les statistiques étaient bizarres. Elles ne représentent pas la vérité, elles ne sont pas l'évangile, mais bon, six des dix pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne parlaient l'anglais. Deux ou trois de ces pays parlaient le français et un pays utilisait l'allemand. J'étais présent à la conférence des présidents de parlement. M. Van der Linden disait alors qu'il était important que nos amis hongrois trouvent une solution pour le régime linguistique. Ils ont été chargés de cette tâche. Je suppose qu'ils sont spécialisés dans la traduction, donc ils pourront trouver une bonne solution. Dernière remarque: au sein de l'Union Européenne on voulait même réduire le nombre de langues pour les affaires complexes telles que le brevet. Il fallait agir rapidement pour avoir une protection des brevets européens et pour cela on a conclu qu'il ne convenait pas de traduire en vingt langues. Si on avait traduit dans toutes les langues, on avait dû attendre peut-être deux ou trois ans. Mon idée c'est la suivante. La traduction est autre chose que l'interprétation. Je crois que pour la traduction on doit maintenir le régime linguistique dans sa forme actuelle. Il faut donc traduire dans toutes les langues, puisque ce sont des textes qui doivent être utilisés par nos parlements. On ne peut pas choisir une langue et exclure une autre langue pour la traduction. Pour l'interprétation par contre

on a vu les coûts des réunions de la COSAC: 250.000 euros plus ou moins. C'est immense! Un petit pays ne pourra même plus le faire à cause du coût. Alors, si l'on décide de garder l'interprétation il y aura donc des pays où il faut installer toute une structure. Ils doivent la payer. À ce moment-là il y aura des pays qui ne pourront jamais organiser une réunion pour la COSAC. Il faudra donc payer ensemble. Ma dernière suggestion pour le cas où on ne pourrait pas faire cela c'est d'essayer de trouver une géométrie variable de cinq ou six langues. À ce moment- là chaque année on prend une langue dite principale, par exemple la langue du pays où les choses se passent et puis on permettra aux délégations d'amener leurs interprètes, pas des traducteurs! Il faut être pragmatique.

Ça fait 37 ans que je suis au parlement. Les électeurs franchement doivent être aveugles et sourds pour m'avoir réélu pour aussi longtemps, mais parfois ils nous écoutent. Rien n'est plus facile pour nous que de dire: "j'insiste sur mon droit d'utiliser ma langue, parce que c'est la démocratie etc." Je suis bien d'accord, mais soyons pragmatiques aussi. Ce type d'organisation doit être telle qu'il y ait d'abord la traduction dans toutes les langues et puis l'interprétation. Essayons de choisir cinq, six langues avec un système de roulement, d'alternance. Troisièmement on choisit donc la langue du pays où l'on se réunit. Quatrièmement chaque délégation peut être accompagnée par ses interprètes. Voilà quelques solutions pratiques.

M. **Stucchi** (Italie): Merci. Je suis le représentant de la commission des Affaires Européennes. Je vais vous parler en italien. Je voulais souligner que l'adhésion des dix nouveaux États membres à l'Union Européenne a soulevé de nouveau avec force le problème de l'interprétation. Même les présidents de nos assemblées parlementaires ont abordé ce sujet il y a quelques mois. Nous devons aborder cette question en considérant qu'il y a deux niveaux. J'ai écouté avec attention ce que M. De Croo vient de dire. Il y a un problème technique et un problème politique. Naturellement nous ne pouvons pas charger le pays-hôte des réunions des coûts de l'interprétation si tous les États membres de l'Union Européenne y participent. Il y a aussi une question politique, à savoir la question de la dignité égale, de l'égalité des langues au sein de l'Union Européenne. Cela ne peut pas être négligé, surtout pas par nous, les représentants des parlements nationaux qui défendons avec fierté les caractéristiques de nos pays qui sont liés à l'histoire de nos peuples. Il faut donc discuter de ce sujet. Il faut trouver une solution acceptée par tous. Si l'on décide

d'adopter le modèle de l'UEO ou de l'OCDE il faut donner la possibilité aux délégations d'amener leurs propres interprètes et donc mettre à leur disposition les structures nécessaires. Je crois que c'est le chemin à parcourir. Entre-temps nous pourrons améliorer notre maîtrise des langues étrangères.

La **présidente**: Je voudrais tout à fait aller dans votre sens. Quel que soit le régime linguistique que nous adopterons, vous pourrez bien sûr en tant que délégation amener vos propres interprètes. Nous vous fournirons toute l'infrastructure technique nécessaire. Ceci n'est pas remis en question. Cela ne fait pas du tout l'objet du débat. La situation restera telle qu'elle est à l'heure actuelle.

M. **Horcsik** (Hongrie): Moi je suis le représentant de l'Assemblée nationale hongroise. Je représente la commission la plus importante, à savoir la commission de l'intégration européenne au parlement hongrois. Nous avons eu des débats assez longs sur la réforme du régime linguistique lors de la précédente réunion de la COSAC. Après l'élargissement le nombre des langues a augmenté. Il y en a maintenant vingt. Les règles de procédure de la COSAC stipulent que l'interprétation simultanée vers les langues officielles de l'Union Européenne doit être fournie dans les réunions de la COSAC. Compte tenu des différentes options et des différentes combinaisons linguistiques il est évident que d'un point de vue technique le système a atteint ses limites. Par conséquent la Hongrie est en faveur de la simplification du régime linguistique en conservant le principe d'égalité de toutes les langues officielles. Deux, voire trois langues devraient constituer le maximum des langues d'interprétation lors de ces réunions. Les délégations qui participent aux réunions de la COSAC et qui ont besoin d'interprétation vers leurs propres langues officielles auront la possibilité de faire venir leurs propres interprètes, mais à leurs propres frais. Le parlement qui organise la réunion devra fournir l'infrastructure technique. J'espère que cette solution sera acceptable pour tous les participants, étant donné que cette formule permettra de continuer à garantir l'égalité de toutes les langues, tout en réduisant les coûts.

Madame **Palacio** (Espagne): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les précédentes communications. Je pense qu'il faut revenir au point de départ. Tout d'abord l'Union Européenne n'est pas une organisation internationale. De plus nous devons prendre

en compte les remarques qui ont déjà été formulés, à savoir qu'un de nos atouts en Europe est la diversité et la pluralité et par conséquent l'égalité des langues quel que soit le nombre de locuteurs. Je crois que nous devons également réfléchir au rôle de la COSAC. Nous devons bien sûr être efficace et nous devons également faire des choix. Les résultats de nos réunions doivent être pris en compte dans nos capitales respectives. Tout ce qui est communiqué par les différents États membres devrait être disponible dans toutes les langues. Par conséquent la COSAC devrait fournir la traduction au lieu des parlements nationaux. Nos parlements nationaux font tous partie de la COSAC, donc c'est elle qui doit fournir les textes traduits dans toutes les langues. En même temps nous ne pouvons pas avoir une interprétation dans toutes les langues de travail. Si nous avons des documents dans toutes les langues de travail, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils soient interprétés dans toutes les langues de travail. Cela empêcherait de travailler de façon efficace. Je pense également qu'on donne un traitement inéquitable à des langues qui sont sur un pied d'égalité lors que l'on fait des choix, mais je crois qu'en fait il y a une langue qui transie peut-être toutes les autres, l'anglais, car c'est maintenant la "lingua franca". Je suis hispanophone. L'espagnol est une langue importante dans ce monde, mais je crois qu'il faut être pratique et efficace. Nous devons conserver l'anglais comme langue de travail de nos réunions. Bien sûr si d'autres délégations souhaitent faire venir leurs propres interprètes en plus de l'anglais, elles doivent avoir la possibilité de le faire. En même temps, si l'on commence à faire un différent, c.-à-d. que l'on propose deux, quatre ou cinq langues de travail, on entame un débat sur des définitions assez épineux. Comme je disais, je représente le monde hispanophone. C'est une des langues les plus parlées dans le monde, mais je crois que la seule langue qui pourrait être la lingua franca, c'est l'anglais. Par conséquent je propose d'avoir l'anglais comme langue de travail avec la possibilité pour les autres délégations de faire venir leurs interprètes. La COSAC devra fournir la traduction voire l'interprétation lors que la COSAC statue sur des questions qui ont des répercussions sur les États membres concernés.

Lord **Grenfell** (Royaume Uni): Je fais partie de la Chambre des Lords. Je viens d'un pays où la langue officielle est l'anglais, donc je ne vais pas m'aventurer dans un débat, notamment après les remarques faites par madame Palacio. Nous pensons qu'un régime linguistique simplifié serait très utile. Je ne propose pas que nous

réduisons ce régime linguistique à une seule langue, mais je pense qu'il serait utile d'avoir une simplification. Il y a des collègues qui ont la chance d'avoir une langue qui est toujours offerte en interprétation dans la COSAC. Aussi nous savons que notre langue sera proposée. Je vous fais la proposition qui a déjà été discutée à plusieurs reprises dans la Chambre des Lords, mais également dans la Chambre des Communes. Elles sont d'accord avec la proposition suivante: nous devrions envisager d'inviter les pays qui auraient besoin de faire venir leurs propres interprètes et qui n'ont peut-être pas ce privilège. Notre proposition déjà faite dans le passé nous la refaisons aujourd'hui.

La **présidente**: Vu qu'il n'y a plus personne qui demande la parole, je passe à la conclusion. Monsieur De Croo et notre collègue hongrois ont dit que les présidents de parlement qui se sont réunis en juillet ont établi un groupe de travail de façon à assurer le suivi des débats sur le régime linguistique pour les conférences à venir. Le groupe avait comme objectif de définir tous les aspects techniques d'un régime qui permette aux différentes délégations de partager la responsabilité, aussi bien au niveau organisationnel que financier, pour s'assurer que les langues nécessaires seront interprétées lors des conférences. Cependant la COSAC n'est pas obligée de respecter les conclusions tirées par la conférence des présidents de parlement. Au contraire, si nous concluons que nous avons trouvé une alternative acceptable au respect du régime linguistique complet, nous pourrions être utilisés comme exemple au sein de la conférence des présidents de parlement. Je vous propose pour cette raison d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la COSAC à La Haye en novembre un amendement pour modifier les règles de procédure. Nous aurons donc une discussion au niveau beaucoup plus pratique. La modification pourrait être formulée ainsi: "lors des réunions officielles de la COSAC le pays-hôte fournira un service d'interprétation en anglais, français, allemand, italien, polonais et espagnol. Toute délégation qui aurait besoin d'interprétation vers sa propre langue, peut faire venir ses propres interprètes. Le pays-hôte se devra de fournir le matériel et toute l'infrastructure technique nécessaire pour faciliter l'interprétation additionnelle". Nous ne remettons donc pas en question la possibilité des délégations de s'exprimer dans leurs langues maternelles. Nous mentionnons simplement que le pays-hôte fournira un certain nombre de langues. Encore une fois, les délégations pourront faire venir leurs propres interprètes. Une cabine interprète sera fournie lors de toute conférence

de la COSAC. S'il est possible de modifier les règles de procédure en novembre, nous pourrions envoyer une lettre à la conférence des présidents de parlement ainsi qu'au groupe de travail, présidé par madame Szili en l'informant de cette nouvelle politique. J'aimerais donc inscrire le sujet de l'amendement à l'ordre du jour du mois de novembre. Nous verrons donc où en sommes-nous lors des débats en novembre.

Je voudrais passer maintenant au point suivant à l'ordre du jour. Il s'agit des propositions sur le rôle des assemblées législatives régionales au sein de la COSAC. La question de savoir si les membres de l'assemblée législative régionale ne devaient pas pouvoir participer aux réunions de la COSAC a été abordée à Athènes, à Rome et à Dublin. Durant les discussions là-dessus aucune vraie conclusion n'a été tirée. Je pense que cela montre bien que nous ne sommes pas vraiment en mesure d'arriver à un compromis acceptable pour tous, du moins à l'heure actuelle. Il y aura naturellement un débat sur cette question aujourd'hui. Je souhaiterais proposer que nous retirions ce point à l'ordre du jour après cette réunion-ci, étant donné que nous ne pourrions pas tirer des conclusions aujourd'hui. Si certains collègues pensent qu'il y a de nouveaux éléments qui devraient être portés à la connaissance de la présidence, ils peuvent bien sûr prendre la parole. À Dublin par contre on a mentionné que ce point devrait être encore abordé lors de la réunion de La Haye. Je ne pense pas que ceci devrait être inscrit à l'ordre du jour des réunions du Luxembourg. S'il n'est pas possible d'arriver à une conclusion et à un consensus, je vous propose de laisser cette question de côté pendant quelques mois avant d'arriver à un consensus. Si non, nous allons continuer à débattre de cette question sans vraiment faire des progrès. Je pense qu'en novembre nous devrions avoir un point à l'ordre du jour sur le fond et pas vraiment sur nos considérations procédurales. Qui souhaite prendre la parole à ce sujet?

M. De Croo (Belgique): Je suis désolé d'intervenir, mais je serai bref. Il y a en fait deux courants de pensée. Il y a 74 structures avec des compétences législatives. On peut même arriver à 400. Vous avez les sénats qui représentent les autorités locales. Lorsque le processus de subsidiarité va entrer en jeu dans certains pays et régions vous aurez la possibilité de faire avancer ce concept de subsidiarité. Je crois qu'il y a vraiment urgence d'avoir une représentativité. Vous savez que chaque pays a une délégation de six personnes. Cette délégation est constituée selon le choix du pays. Vous pouvez donc avoir des autorités locales, mais au vue du principe de

subsidiarité, nous devons nous assurer que ces structures régionales soient prises en compte.

M. **Stucchi** (Italie): Je voudrais aller dans le sens de cette solution. Je pense que nous pouvons arriver à un consensus si les différents pays peuvent établir la composition de leurs propres délégations. Chaque délégation a six membres et jadis on avait l'obligation de les considérer en tant que tels. De l'autre côté il y avait la possibilité de considérer les représentants des assemblées régionales comme des observateurs. Par contre, notre proposition est de laisser chaque délégation insérer des représentants, parce que dans certains pays comme le mien il y a une réforme constitutionnelle importante qui doit être achevée. Cette réforme a commencé pendant la législature précédente, donc cela permettra de reconnaître les pouvoirs réels qu'ont les assemblées régionales. Ces assemblées pourront adopter directement des lois et avoir une activité complémentaire à l'activité législative du parlement. La Chambre des députés italienne a aussi organisé un séminaire interparlementaire. Ce séminaire se tiendra le 16 novembre prochain. Nous voulons donc intervenir sur cette question parce que dans notre pays le processus de la réforme constitutionnelle doit impliquer les représentants des assemblées régionales, même au niveau de l'Union Européenne. C'est l'opinion publique aussi.

Madame **Palacio** (Espagne): Merci, madame le président. Lorsque nous parlons de la subsidiarité nous devons bien sûr nous pencher de nouveau sur le texte constitutionnel et sur le mécanisme d'alerte précoce. Dans ce texte constitutionnel la responsabilité des parlements nationaux a déjà été approuvée. Dans ce document figure en fait que les parlements nationaux peuvent toujours faire ce qui n'est pas interdit d'un point de vue juridique. Ils peuvent donc demander l'opinion des parlements régionaux. Je pense que l'on doit s'en tenir à cette idée. La représentation dans le cadre de la Constitution relève de la responsabilité des parlements nationaux. La COSAC devrait rester une assemblée de parlements nationaux. Bien sûr, chaque délégation aura des réunions préparatoires et aura des réunions de suivi également pour informer les institutions, mais les personnes qui prennent la parole dans ces assises devraient être les représentants des parlements nationaux.

M. **Cybulski** (Pologne): Merci, madame le président. Nous pensons que les assemblées législatives régionales ne devraient pas participer aux réunions de la COSAC, parce que dans la majorité des États membres il y a le concept d'unité. Les assemblées régionales ne jouent pas un rôle comparable à celui des parlements nationaux. Depuis sa constitution la COSAC représente les parlements nationaux des États membres et ne devrait pas se départir de sa mission originelle, si non la COSAC risque de perdre en légitimité et en précision. Le traité d'Amsterdam ainsi que le projet de traité constitutionnel ont prévu le rôle des parlements nationaux au sein de la COSAC. De plus le Comité des régions et les institutions qui représentent les régions de l'Union Européenne ont prévu le rôle des parlements en ce qui concerne le processus législatif communautaire. La chambre haute des parlements nationaux devrait être présente au sein de la COSAC. Nous ne sommes pas en faveur des régions européennes qui seraient sur un pied d'égalité avec les parlements nationaux. Nous considérons que l'État devrait être le seul acteur important au sein de l'Union Européenne.

M. **Hurd** (Royaume Uni): Madame le président. Dans vos propos préliminaires vous avez mentionné qu'il sera difficile d'arriver à un consensus. Je pense que vous avez tout à fait raison. La position de la délégation britannique est celle du président de la Chambre des communes. Depuis que nous participons aux réunions de la COSAC nous avons essayé de nous assurer que la COSAC pourra faire mieux dans ces attributions. La participation des assemblées législatives régionales ne ferait qu'affaiblir notre rôle au sein de la COSAC. Notre première responsabilité ici est de défendre les droits de nos parlements nationaux au sein de l'Union Européenne. C'est notre priorité. Toute autre activité ne ferait qu'affaiblir notre rôle principal qui consiste à défendre les parlements nationaux. Vous savez que nous avons lancé une réforme constitutionnelle. Vous avez maintenant l'Assemblée de l'Irlande du Nord, vous avez l'assemblée galloise ainsi que le parlement écossais. Nous pensons qu'au sein de la COSAC nous devrions en premier lieu défendre les droits des parlements nationaux. La manière dont les assemblées décentralisées ou les assemblées régionales fonctionnent au sein des différents pays est une question nationale et non européenne.

La **présidente**: Étant donné que tout le monde s'est exprimé, je confirme que nous n'avons pas atteint un consensus sur la participation des représentants des assemblées régionales. Par conséquent, je pense que nous devons accepter de ne pas être d'accord. Ceci signifie que nous n'aurons pas de débat sur cette question lors de la réunion de la COSAC du mois de novembre. Vous êtes en faveur de cette proposition? Apparemment oui. Nous pouvons donc arriver à une conclusion sur ce point à l'ordre du jour.

Je voudrais passer au troisième point à l'ordre du jour. Il s'agit de la préparation du rapport bisannuel du secrétariat de la COSAC. Lors de la précédente réunion de la COSAC à Dublin, nous avons abordé les conclusions du premier rapport qui est préparé par le secrétariat et qui couvre la période jusqu'à la fin du mois d'avril 2004. Le deuxième rapport couvrira la période à compter d'avril 2004. L'objectif de ce rapport est d'améliorer les connaissances du parlement et la compréhension du processus décisionnel de l'Union Européenne. Comme nous savons tous, les principaux nouveaux éléments des derniers mois sont la finalisation du projet de traité constitutionnel. Comme vous le voyez dans votre note introductive, nous proposons que le rapport commence par décrire l'avancée des travaux dans le processus de ratification. Ensuite, il y aura un chapitre sur les procédures pertinentes dans le traité qui fera participer les parlements nationaux. Un troisième chapitre sera consacré à la circulation des documents de l'Union Européenne et aux informations envoyées aux parlements nationaux. Nous pensons qu'il est important d'avoir un aperçu comparatif des banques de données et des documents qui sont à la disposition des parlements nationaux et du public afin de garantir la transparence et la possibilité de les tracer. Enfin, nous proposons une description des procédures budgétaires et des mécanismes qui permettent d'établir les perspectives financières.

Êtes-vous d'accord pour que ce thème soit inclu dans le rapport bisannuel? Oui. Est-ce que les délégations ont des propositions pour d'autres thèmes qui devraient figurer dans ce rapport? Ce n'est pas le cas. Alors je vous remercie. Nous souhaitons bonne chance au secrétariat de la COSAC pour la rédaction de ce rapport. Nous en attendrons les résultats.

Nous sommes en avance sur l'horaire. Vous êtes très coopératifs. Ceci signifie que la pause café sera plus longue que prévue. Je vous propose de faire notre pause-café jusqu'à 10.45 heures.

Après la pause-café:

Le **président**: J'espère que le café vous a plu, tout comme les fleurs qui d'ailleurs sont merveilleuses. Vous les voyez devant vous. C'est un des gros produits d'exportation chez nous. Nous n'oublions jamais de faire un peu de réclame pour nos principaux produits d'exportation.

Chers collègues, le point suivant à l'ordre du jour traite du test de subsidiarité après l'entrée en vigueur du traité constitutionnel. Cette nouvelle application du test de subsidiarité est prévue dans les procès verbaux sur le rôle des parlements nationaux. Le principe de subsidiarité a fait l'objet de longs débats dans notre parlement. Ces débats ont eu lieu dans une commission mixte avec des membres du Sénat et de l'Assemblée, créée précisément à cette fin. C'était la première fois dans notre histoire parlementaire qu'une commission mixte avait été créée pour s'occuper de ce dossier. Cela démontre bien l'importance que nous y attachons. Nous avons l'intention de demander au président de cette commission mixte, M. Jan Jacob van Dijk, de présenter les résultats des débats de cette commission à la plénière de la COSAC en novembre. Pour le débat plénier de la COSAC je vous propose de discuter de ce test de subsidiarité en trois volets. Le premier volet: les critères éventuels pour le test lui-même, la façon dont on organisera ce test de subsidiarité au sein des différents parlements. Pour l'organisation du test de subsidiarité nous pourrions nous baser d'ailleurs sur les suggestions pratiques faites durant la conférence des présidents de parlement de l'Union Européenne qui a eu lieu du 2 au 3 juillet dernier à La Haye. Le deuxième volet concerne la façon dont l'échange d'informations entre les parlements nationaux sera organisé. Nous devons examiner les instruments qui peuvent être utilisés pour rendre plus souple cet échange d'information. Passons par exemple par le secrétariat de la COSAC ou par l'IPEX. Finalement il y aura la possibilité de discuter de la création d'un projet pilote pour examiner la conformité d'une proposition législative de l'Union Européenne avec ce principe de subsidiarité. M. Haenel, un de nos collègues français, nous a donné quelques suggestions dont il serait intéressant de discuter. J'aimerais précisément que ce collègue français nous fasse une brève présentation de ce point. Chers collègues, j'espère que vous serez d'accord avec mes propositions. À qui puis-je maintenant donner la parole pour le premier point de notre ordre du jour?

M. **Smolen** (Pologne): Merci, monsieur le président. Chers collègues, je commencerai par vous dire qu'en Pologne le principe de subsidiarité est pour nous tout à fait vital. Dans l'Union nous y attachons une importance extrême. Jusqu'au premier mai dernier nous avons eu une législation qui régissait le rapport entre le conseil des ministres et les membres de notre parlement en matière législatif. Chaque projet de loi que le gouvernement entend présenter à Bruxelles, doit faire l'objet d'un avis du parlement. Cette méthode permet également aux parlements de s'exprimer et d'appliquer le principe de subsidiarité. Nous avons déjà un groupe de juristes qui coopère avec la commission des Affaires Européennes dont je suis le président et qui est en quelque sorte un groupe de pré-examen. Ce sont des juristes qui dépendent de la chancellerie du Chem. Leur tâche consiste à étudier les propositions législatives et de les étudier à la lumière aussi de la législation polonaise et de lancer un signal d'alerte s'il y a quelque chose qui ne respecte pas ses principes. Il y a aussi un groupe de juristes éminents, formé par des professeurs polonais, des constitutionnels et des spécialistes du droit européen. Ce groupe de haut niveau forme en quelque sorte un groupe de consultants. Ce sont des gens très spécialisés qui peuvent nous conseiller. D'autre part nous pensons qu'il y a un besoin urgent de coopération étroite entre les parlements nationaux sur ce plan. Nous pensons en outre qu'il est très important que les nouveaux membres puissent profiter de l'expérience accumulée par les anciens. Cela permettrait de lancer une coopération approfondie.

Je crois que la base de données IPEX est un bon instrument. Nous voudrions également entrer beaucoup d'éléments polonais dans cette base de données. Je proposerais d'inscrire 500.000 zlotys sur le budget 2005 pour la traduction des documents à introduire dans la base de données. Puis je proposerais qu'à chaque réunion de la COSAC et des présidents de parlement il y ait un point particulier qui permettrait de discuter des mécanismes qui permettent de demander à nos collègues s'ils ont eu connu un problème de subsidiarité. Même si c'est un point en quelque sorte formel, même si tout le monde dit qu'il n'y a pas eu de problème pour la subsidiarité, c'est utile. Nous aurions ainsi en quelque sorte un instrument qui reviendrait régulièrement.

M. **Saramo** (Finlande): Pour le parlement finlandais je dirai deux choses. L'année dernière nous avons créé un groupe de travail au sein du parlement pour préparer la nouvelle constitution. Ce groupe terminera ses travaux vers le début du mois d'octobre. Dans ce groupe de travail il y avait des membres de chaque groupe parlementaire et les représentants des commissions les plus importantes telle que celle des affaires étrangères, la commission constitutionnelle, les commissions des lois, la commission des Affaires Européennes et cetera. Je donnerai quelques chiffres, car c'est intéressant. Nous avons vu que chaque année le parlement finlandais reçoit environ 27.000 propositions de la part de la Commission. 750 relèvent de la catégorie qui est touchée par le principe de subsidiarité. Selon nos prévisions 90 de ses propositions sont soumises au parlement. Pour ce nombre nous avons une responsabilité constitutionnelle. Ce sont-là des propositions qui nous touchent directement. C'est en fait notre tâche principale. Depuis 1995, lorsque nous sommes devenus membres de l'Union Européenne, nous faisons ce travail. Nous l'avons donc déjà fait. Nous croyons que notre système est pragmatique et fonctionnel. Nous aimerions vous montrer ce que nous avons déjà pu observer. Notre rapport existe en anglais, finnois et suédois. Si cela vous intéresse, nous serions heureux de vous le soumettre. Nous pouvons déjà vous dire que notre système au parlement finlandais ne sera modifié que sur les détails. Mes collègues savent peut-être qu'il s'agit toujours de garantir un équilibre interne entre les différentes commissions. Au sein de notre parlement, la commission des affaires étrangères et la commission des Affaires Européennes se battent pour définir leur domaine. Vous devez savoir cela. Au niveau du principe il n'y aura pas de grands changements dans le système finlandais. On n'y voit pas la nécessité non plus. Comme je le disais déjà, ce principe fonctionne bien. Nous croyons que la chose la plus importante c'est de développer cette coopération qui existe déjà. Voilà la situation chez nous actuellement.

M. **Quentin** (France): Merci, monsieur le président. Je souhaitais revenir sur la présentation que vous avez eu il y a quelques minutes. Dans la perspective du débat que la COSAC entend avoir lors de sa prochaine réunion de la fin du mois de novembre, je souhaiterais faire une suggestion et reprendre une proposition à laquelle vous avez fait vous-même allusion. Cette proposition a été faite par monsieur Hubert Haenel, le président de la commission des Affaires Étrangères du

Sénat français. Elle vise à échanger nos points de vue sur un texte précis de la Commission Européenne dès la réunion de la COSAC qui aura lieu à la fin du mois de novembre prochain. Sénateur Haenel propose que ce soit le livre vert sur le rapprochement, la reconnaissance mutuelle et l'exécution des sanctions pénales dans l'Union Européenne. En effet, le respect du principe de subsidiarité en matière pénale est essentiel, parce que cette matière est au cœur de la souveraineté des États membres. Les spécificités de chaque système pénal national ayant sa cohérence propre, doivent être bien respectés. La nécessité d'une harmonisation des législations pénales comme l'entend la commission doit donc être solidement étayée, solidement argumentée et s'appuyer sur des points très sérieux et très précis. Les effets négatifs d'une diversité dans ce domaine doivent être clairement démontrés pour justifier un rapprochement. Il nous semble donc utile de confronter dès la prochaine COSAC nos points de vue sur ce texte et d'aller ainsi au-delà d'un débat purement théorique. Parallèlement et dans le même esprit je tiens à informer notre assemblée que je suis personnellement chargé de présenter à l'Assemblée nationale française pour la fin octobre, donc avant la prochaine réunion de la COSAC un rapport sur la mise en oeuvre concrète du mécanisme d'alerte précoce dans le parlement français, comme prévu par le projet de traité constitutionnel européen. Je le ferai dans le cadre de la délégation pour l'Union Européenne de l'Assemblée nationale avec un autre collègue de l'opposition. Nous avons souhaité que cette approche soit aussi consensuelle et "bipartisane" que possible. Je pense que sur ce sujet aussi, il serait bon d'avoir un échange sur les modalités concrètes du contrôle de la subsidiarité dans nos parlements respectifs. Je vous propose donc pour conclure que nous abordions ce thème de la subsidiarité à travers un échange de vues sur les textes précis afin d'évaluer concrètement les meilleures pratiques. Je demande donc si vous êtes d'accord pour que le premier de ces textes soit ce livre vert de la Commission sur les sanctions pénales.

M. **De Croo** (Belgique): Ceci est un sujet passionnant et vital évidemment. Tout d'abord les parlements qui ont une "scrutiny" efficace, comme on l'appelle en français, et un mécanisme d'alerte précoce, ont un avantage substantiel. Il est évident que les pays qui ont fondé l'Union Européenne ont grandi avec ce système. D'autres qui sont venus nous rejoindre plus tard, ont valorisé leur adhésion en demandant à leurs parlements une sorte de droit de regard préalable. C'est très bien.

Je me souviens encore de l'étude comparative des quinze parlements ou pays par rapport à leur impact sur la politique européenne. Il serait bon d'étendre cela au vingt-cinq pays. Ceci est un point vital, parce que si nous ne gardons pas dans nos compétences normales ce qui doit y rester, nous risquons des dérapages au niveau européen. La subsidiarité me paraît donc un concept tout à fait positif. Je remercie notre collègue français de vouloir le développer en ce qui concerne le fond. Je vais suggérer quelques procédures pratiques. Je viens de vérifier encore dans l'excellent rapport du secrétariat de la COSAC qui est très long -- le prochain peut être un peu plus court -- que maintenant seize pays ont un délégué professionnel à Bruxelles. Je compte là-dedans la Belgique puisqu'elle est dans la même rue que le Parlement Européen. Si vous mettez le personnel de la COSAC et les seize représentants sur vingt-cinq que nous avons déjà tous ensemble à Bruxelles, vous avez un petit noyau pratique. Vous les faites coordonner par le fonctionnaire qui appartient au parlement qui a la présidence. Je pense pour le moment aux Pays-Bas. Vous avez, chers amis, un délégué à Bruxelles depuis quelques jours. À ce moment-là vous avez déjà un début de coordination pour voir quel parlement national a quelques réticences. Soyons pratiques. Ne créons pas d'organe nouveau, mais utilisons les compétences et les connaissances qui sont sur place. Je suis assez enthousiaste pour le projet pilote, parce que c'est en marchant qu'on apprend à ne pas trébucher.

Le délai de six semaines est trop court. J'ai entendu madame le président dire: "nous allons consulter aux Pays-Bas les douze conseils provinciaux". C'est bien. Nous devons consulter les trois régions et les communautés. Comme vous savez c'est très simple en Belgique, donc ça ira vite. Dans d'autres pays six semaines sont trop peu. Quand je vois le processus que prend une décision européenne, il faut doubler ce délai. Je résume ma proposition. D'abord il me semble sensé d'utiliser durant une période d'essai ce qui est présent à Bruxelles. Il est probable que les huit ou neuf pays qui n'ont pas encore de délégué parlementaire permanent à Bruxelles en auront peut-être bientôt une ou un. Deuxièmement il me semble mieux prolonger le délai, parce qu'il y a des consultations internes qui appartiennent à la structure de chaque pays. Il me semble ensuite nécessaire de formuler très rapidement des propositions concrètes. Je ne crois pas à une information statistique par e-mail qui n'explique pas très clairement pourquoi tel pays évoque la subsidiarité par rapport à un autre pays etcetera. Je prends un tout petit exemple avant de finir. La directive ou

les dispositions sur la libéralisation de l'accès aux ports pour chargements et déchargements contre laquelle à première vue on ne pourrait rien avoir en contraire, à un impact fantastique en Belgique parce que la région flamande a la maîtrise du port d'Anvers. Il y aura donc évocation d'une subsidiarité d'intérêts régionaux. Comment voulez-vous trancher cela en six semaines en consultant les parlements régionaux avec leurs procédures de proposition de décision, venant alors au parlement national pour joindre au moins 20 voix sur les 50 nécessaires? Je crois qu'avec un projet pilote en utilisant le matériel humain qui se trouve déjà autour de la COSAC à Bruxelles, nous aurons fait un pas décisif vers cette décision capitale.

Madame **Antonsen** (Danemark): Je suis le vice-président de la commission des Affaires Européennes au Danemark. Je commencerai par vous remercier d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour. Il me paraît important aussi pour la réunion de novembre. Il s'agit de l'application du traité, donc il faudra voir comment l'appliquer. Comme notre collègue belge vient de le dire, il y a certaines complications. Nous n'avons effectivement pas beaucoup de temps pour étudier ce dossier. Il faut d'abord savoir comment définir le sujet. Notre collègue finlandais vient de dire qu'il y avait 700 propositions en 2002. Au Danemark on n'en a eu que 300. Sur les 300, 100 peut-être méritaient une étude approfondie pour voir si la subsidiarité devait être évoquée. Moi je proposerais simplement que le nouveau secrétariat de la COSAC étudie un peu les chiffres. Comme ça nous aurons une idée générale du sujet dont nous parlons lors de la prochaine réunion. On ne peut pas prédire l'avenir, mais on peut du moins utiliser ce qui a déjà été fait. Il y a eu un excellent rapport du secrétariat de la COSAC il y a environ six mois. Ce rapport concernait les procédures appliquées au sein des parlements nationaux. J'aimerais que ce rapport soit également révisé. Je sais d'ailleurs que beaucoup de pays ont amélioré les procédures. On pourrait étudier ce rapport. On aura à ce moment-là un rapport frais qui explique ce qu'il en est dans les différents pays au mois de novembre. Selon le traité nous avons un maximum de six semaines pour s'occuper de cela. Il s'agit bien sûr de définir encore la date à partir de laquelle le délai de six semaines commence à courir. Dans certains pays la traduction arrive quelques semaines plus tard que la date à laquelle une proposition a été décidée, par exemple. Il est important de savoir à partir de quand les six semaines commencent à courir donc. Puis nous avons approuvé une procédure pour essayer de terminer en cinq semaines. Je ne sais pas

s'il faut commencer par des courriels, mais je crois que le secrétariat de la COSAC pourrait proposer une procédure à appliquer. Cela permettrait de voir un peu quelles sont les bonnes idées des autres. À mon avis c'est important donc que ce sujet figure sur l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. **Greco** (Italie): Merci, président. Je suis le président de la commission pour les Politiques de l'Union Européenne. Si vous me le permettez, je fais une proposition. Le point à l'ordre du jour doit être lié au deuxième point à l'ordre du jour. Je vais vous expliquer pourquoi. Comme monsieur De Croo vient de le rappeler, je voudrais souligner que vis-à-vis du premier sujet à l'ordre du jour il y a eu dans nos débats précédents une attitude assez contraire à la formation de structures ad hoc qui puissent étudier au sein de la COSAC des problèmes de subsidiarité, de proportionnalité, le contrôle parlementaire et le mécanisme d'alerte précoce. Cette prudence était dictée par le fait que ces groupes de travail seraient saisis de ces questions sans avoir une investiture politique. Cela pourrait être en contraste avec les principes de la souveraineté, de l'autonomie et de la sensibilité politique de chaque parlement. Au nom de ces principes la délégation italienne propose aujourd'hui d'élaborer un modèle de coopération parlementaire, basé sur un système souple qui permette une bonne circulation des informations avec l'implication des citoyens, surtout des citoyens, pour éviter ce déficit démocratique dont on a souvent parlé. Cette circulation des informations doit être à même d'éloigner tout soupçon sur de possibles alliances pré constituées, surtout si elles sont basées sur une culture anti-européenne. Donc dans les débats préparatoires de la réunion de la COSAC, l'axe sur lequel nous devrions développer le débat devrait être celui-ci, naturellement sans entraver la possibilité que les pays sans expérience en la matière puissent utiliser les meilleures pratiques des pays qui par contre ont fait des progrès dans ce domaine. Je veux parler naturellement des pays de l'Europe du nord qui ont une bonne expérience dans ce domaine. Nous devons donc lier ce premier thème au deuxième thème à l'ordre du jour. Un instrument efficace pour la circulation des informations et de coopération interparlementaire est à mon avis offert par la proposition dont vous avez parlé, monsieur Van der Linden. Elle est signée par M. Timmermans et 50 parlementaires et a été proposée pendant les travaux de la Convention. Le document de cette proposition a été adopté de façon synthétique, mais efficace dans le document final de la trentième COSAC de Rome. Au point

quatre de ce document on souhaite une coordination accrue du débat européen. Nous avons proposé que tous les parlements de l'Union Européenne et le Parlement Européen puissent tenir des débats simultanés sur le programme législatif et de travail de la Commission Européenne et sur de grands thèmes européens. Dans ce document est avancé que cet instrument pourra contribuer de façon efficace à un contrôle précoce du respect du principe de la subsidiarité, créer une forte conscience européenne chez les citoyens, la classe politique nationale et la société civile. Voilà pourquoi je vous ai proposé de lier ces deux points à l'ordre du jour. Ma proposition est de tenir compte de cette proposition signée par monsieur Van der Linden dans cette activité de subsidiarité.

Lord Grenfell (Royaume Uni): D'abord la commission dans le House of Lords lancera une enquête dans tout ce dossier de la subsidiarité et de l'économie. Nous espérons pouvoir faire rapport à la prochaine réunion. Nous étudions six points en particulier, d'abord la question de savoir comment assurer ce suivi, ensuite le rôle des assemblées régionales, troisièmement les procédures au sein du House of Lords, quatrièmement la coopération avec les parlements nationaux et cinquièmement le timing, le calendrier. C'est très important. Le sixième point est tout aussi important. IL concerne ce problème de l'examen juridictionnel. Comme monsieur Greco vient de le dire, il est très important pour nous, parlementaires nationaux, d'essayer avoir un code des meilleures pratiques pour que le système fonctionne sans heurtes. Il ne faut par contre pas oublier que les procédures internes diffèrent de parlement en parlement. Par exemple, pour une objection faut-il l'accord de toute l'assemblée ou peut-on déléguer cette objection à une commission comme par exemple aux commissions des Affaires Européennes? Cela aussi sera différent, bien sûr. En mentionnant la question de savoir s'il faut que toute l'assemblée soit saisie, il se pose là aussi le problème de calendrier. Pour nous six semaines sont trop peu. Cela m'amène à ma dernière remarque. Je connais l'initiative du sénateur français, monsieur Haenel, puis que au début de l'année il a pris contact avec ma commission pour voir si nous pouvons lancer un projet pilote sur le rapprochement et la reconnaissance mutuelle, le livre vert et puis l'application des peines pénales. Dans le temps imparti nous ne pouvions pas lui faire parvenir ces informations. Au sein du select committee du House of Lords nous étudions ce livre vert. Nous nous

demandons si cette proposition est souhaitable et utile. Nous demandons donc au gouvernement de voir d'abord s'il faut encourager cette initiative. Nous avons déjà fait le nécessaire au niveau de notre parlement et de notre gouvernement. Par contre l'idée proposée par notre collègue français me plaît énormément, c-à-d. qu'il faudra donc se saisir de ce livre vert. C'est très important. Cela peut même faire l'objet d'un projet pilote. J'attends avec impatience le moment où je pourrai y coopérer avec les parlements nationaux.

Madame **Broekers-Knol** (Pays-Bas): Moi, je fais partie de la commission mixte des États Généraux des Pays-Bas sur la mise en oeuvre de ce test de subsidiarité au sein de notre parlement. La COSAC est une instance très importante pour assurer la coopération entre les différents parlements nationaux. Il s'agit maintenant de savoir quel rôle pourra jouer la COSAC dans le contexte du test de subsidiarité et du mécanisme d'alerte précoce. Nous pensons que la COSAC est l'instance par excellence où les représentants des parlements nationaux peuvent évaluer ce mécanisme d'alerte précoce. La COSAC ne doit pas devenir une instance qui permette aux parlements nationaux de se constituer un groupe qui fasse le contrepoids par rapport aux commissions des Affaires Européennes. Je crois que les parlements nationaux doivent faire preuve de retenue dans le cadre de ce mécanisme d'alerte précoce de façon à ce qu'ils soient pris au sérieux. C'est seulement ainsi que les commissions seront considérées vraiment sérieuses. Si no, le mécanisme d'alerte précoce risque de revêtir une autre dimension. Les commissions des Affaires Européennes pourront ainsi considérer cette question plus en détail. L'IPEX est également une instance appropriée pour que les parlements nationaux communiquent rapidement et facilement. Cette instance permettra également aux parlements nationaux de mieux connaître l'opinion de leurs homologues. On ne doit pas s'en tenir à cette période de six semaines. Les communications devraient avoir lieu à un stade beaucoup plus précoce. Je voudrais revenir aux remarques du sénateur italien, Mario Greco. Les programmes législatifs des commissions des Affaires Européennes devraient être abordés durant la même semaine dans les parlements nationaux. Pour ce qui est des Pays Bas, nous espérons que le mécanisme d'alerte précoce permettra de mieux savoir ce qui se passe à l'échelle européenne en matière de législation, pas uniquement pour ce qui

est de la subsidiarité, mais également en termes de proportionnalité. Il est important d'inscrire ce thème à l'ordre du jour de notre réunion de novembre.

M. Hatzigakis (Grèce): Merci, président. Le traité constitutionnel a introduit des responsabilités pour les parlements nationaux. Pour cela on a besoin de créer de nouvelles structures de fonctionnement, de nouvelles procédures et une collaboration plus étroite dans le fonctionnement parallèle de ces parlements. Le délai de six semaines durant lesquelles chaque parlement national doit envoyer son opinion à la Commission Européenne, au Conseil des Ministres et au Parlement Européen nécessite la constitution d'un environnement organisationnel approprié. L'organisation est très importante, étant donné que ceci permettra de respecter le calendrier qui a été établi par le traité constitutionnel. Bon nombre de points doivent être abordés. Pour ce qui est de l'opinion des parlements nationaux sur les propositions législatives de la Commission Européenne, la première question à laquelle il faudra répondre est de savoir qui sera habilité à les formuler en vertu des dispositions des constitutions nationales. Est-ce que c'est la commission permanente ou la commission juridique? En fait la plénière n'est pas une instance suffisamment souple pour que cette tâche lui soit attribuée et fonctionnera correctement. La commission des Affaires Européennes ou la commission permanente ou ces deux commissions pourraient peut-être prendre en charge ces différentes tâches. Il pourrait y avoir un problème entre les différentes participantes. Naturellement les initiatives nationales seront nécessaires ainsi que l'établissement d'une instance suffisamment souple au niveau des parlements nationaux. Elle pourrait être appelée la commission de Subsidiarité avec la tâche d'assurer la coordination. Nous envisageons d'ailleurs d'établir une sous-commission relevant de la commission des Affaires Européennes, qui permettrait de traiter ces questions. Les parlements nationaux devront adopter une procédure décisionnelle similaire. Ainsi l'échange d'informations, la coordination et l'adoption d'une position commune en seront facilités.

Nous avons déjà au sein de la COSAC des structures de base, le secrétariat, le site internet et les commissions qui fonctionnent au niveau communautaire également. On devrait faire usage de ces structures. Cependant il ne faut pas uniquement échanger des informations mais également étudier de près les positions qui vont être adoptées. Par conséquent il est important que les réunions des

commissions des Affaires Européennes aient lieu plus souvent afin d'envisager toutes les considérations portant sur le traité constitutionnel. On devrait avoir beaucoup plus de contacts, notamment entre les différents présidents des commissions de subsidiarité, si elles sont créées au niveau des parlements nationaux. Après ce stade on pourrait en fait lancer des négociations avec la Commission Européenne. À la même instance on pourrait également présenter les positions des parlements nationaux si la Commission Européenne persiste dans sa position.

Je voudrais rappeler l'importance de la déclaration de mieux sensibiliser les structures européennes. Nous sommes d'accord avec vous. Les discussions au niveau des parlements nationaux et dans le cadre des programmes législatifs annuels des commissions, faciliteront le contrôle efficace du principe de subsidiarité. Nous verrons également qu'il vaudra mieux collaborer dans le domaine des affaires européennes et dans le domaine par exemple de l'immigration, de la fiscalité et la politique sociale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Pour conclure, il faudra également encourager une meilleure communication entre les citoyens. Cela permettra une participation accrue et tout l'appui nécessaire, notamment au moment où nous lançons le processus de ratification.

Madame **Palacio** (Espagne): Je dois dire tout d'abord qu'il y a eu beaucoup d'interventions. Je pense que nous sommes tous d'accord que nous avons devant nous une grande opportunité et en même temps une grande responsabilité. Cette opportunité et cette responsabilité comportent des aspects importants. Ils sont plutôt de nature technique. Il y a aussi des aspects purement politiques. Je commencerai par les aspects techniques. Je reprendrai comme exemple ce qui a été remarqué par notre collègue danoise sur le problème du délai de six semaines. À mon avis c'est résolu dans le traité parce qu'il faut mettre en relation la déclaration sur les parlements nationaux avec cette déclaration sur la subsidiarité. Dans la déclaration des parlements nationaux il est très clairement dit que le temps court à partir du moment où le projet d'acte législatif traduit est disponible. Mais cela étant dit, je crois qu'il y a là un travail important à faire à partir du secrétariat et de la présidence de la COSAC. Il faut des lignes directrices d'interprétation commune et de lignes directrices communes et générales. Ces lignes directrices ne peuvent concerner que des aspects concrets où les différentes organisations n'interfèrent pas, c.-à-d. sur

tout ce qui est le socle commun à nos organisations internationales, parce qu'en suite il a été dit que chaque parlement national a une organisation différente. C'est, disons, une des conséquences claires de cette idée de subsidiarité. Bon, je pense donc qu'il y a là un travail à faire. À mon avis nous pouvons développer un travail à partir de la COSAC où la présidence et le secrétariat ont un rôle à jouer. Par exemple, être d'accord et défendre cette idée que le temps court à partir du moment où toutes les déclarations sont traduites.

Il y a un aspect politique extraordinaire aussi. Je crois que notre collègue italien, notre collègue grec, notre collègue français et le représentant de la Chambre des Lords ont apporté de différents éléments importants dans le cadre de l'aspect politique. Là franchement je crois que la COSAC doit aussi réfléchir. Le problème de la subsidiarité c'est le symptôme d'une malaise que nos citoyens sentent partout en Europe. C'est la malaise de ne pas connaître. Nous avons donc un devoir pédagogique très important. Là aussi la COSAC a quelque chose à dire, ne fût ce que pour expliquer que parmi 60 initiatives législatives le parlement n'a trouvé aucune entorse au principe de subsidiarité. Je crois que notre devoir politique va bien plus loin. Je pense qu'il faudrait explorer des idées pour des projets pilotes comme celui qui a été exposé, à savoir d'avoir le livre vert sur la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des sanctions pénales. Ce n'est pas une proposition législative, donc là on peut dire que les six semaines ne comptent pas. Il faudrait aussi négocier avec la Commission comment elle doit tenir compte du point de vue des parlements nationaux dans les documents qui ne sont pas des projets législatifs, mais qui sont pré-législatifs, donc qui sont des livres verts ou des livres blancs. Là la COSAC pourrait faire un travail. Pourquoi ne pas imaginer une réunion spécifique de la COSAC pour traiter cette question ou pour voir le programme législatif ? Nos citoyens le comprendraient très bien. Moi je pense que votre initiative de faire que tous les parlements nationaux examinent en même temps est beaucoup plus difficile à développer. Il y a une bien moins grande visibilité. Par contre une réunion de la COSAC pour débattre du programme législatif est plus utile. Je ne dis pas que nous allons nous réunir tous les jours, mais nous n'avons que deux réunions ordinaires. Nous pourrions étudier la possibilité de convoquer des réunions extraordinaires pour des questions qui préoccupent nos citoyens. Le programme législatif est un exemple, mais aussi ce livre vert. Nos citoyens sont extrêmement concernés par la façon dont

l'Europe est en train d'interférer -- excusez le mot -- dans ce qu'ils considèrent des noyaux d'identité et de souveraineté. Je laisse ces deux idées sur la table.

Le **président**: Nous avons sans doute une tâche qui doit faire en sorte que l'Europe s'approche aux citoyens. Nous devons être le trait d'union entre Bruxelles et nos citoyens, beaucoup plus que dans le passé. Nous devons discuter cela au mois de novembre.

J'arrive à la conclusion. Tout d'abord je voudrais remercier tous les collègues qui ont pris la parole et qui se sont exprimés. Ils nous ont fait part de leurs idées et opinions. C'est bien. Nous prendrons bonne note de leurs interventions. Nous sommes donc arrivés à la conclusion pour ce point à l'ordre du jour. Je pense que nous pouvons accepter ma proposition à savoir de présenter les résultats de la commission mixte sur le principe de subsidiarité et de discuter du test de subsidiarité durant la réunion plénière de la COSAC en novembre. Nous présenterons des propositions très concrètes de façon à ce que nous ayons des discussions sur la base des expériences des parlements nationaux. De plus il est clair que nous avons reçu un franc appui pour ce projet pilote. On va envisager donc l'établissement de ce projet pilote qui permettra de préparer une proposition législative de l'Union Européenne. Donc nous en reparlerons lors de la réunion de la COSAC du mois de novembre. Êtes-vous d'accord? Merci. Je passe maintenant au point cinq à l'ordre du jour, à savoir la déclaration sur la prise de conscience nationale. Chers collègues, cette déclaration concerne le rôle des parlements nationaux dans le processus d'intégration européenne. Le 9 juillet 2002 Frans Timmermans et moi-même en notre qualité de représentant des États Généraux dans la Convention Européenne nous avons présenté une déclaration au présidium de la Convention. Cette déclaration a été signée par plus de cinquante membres de la Convention. Elle est intitulée: "susciter plus de conscience nationale sur l'échelle européenne". Par conséquent nous aimerions arriver au terme de l'itinéraire que nous avons suivi au cours des deux dernières années en concluant notre initiative à la plénière de la COSAC en novembre prochain. Dans notre lettre d'accompagnement à l'attention de Giscard D'Estaing nous avons déclaré que l'Union place cette déclaration à l'ordre du jour de la COSAC. Il y a un an nous avons obtenu l'appui lors de la conclusion de la réunion de la COSAC à Rome. Cependant un appui n'est pas la même chose que la mise en oeuvre réelle. Notre proposition est donc d'adopter officiellement la déclaration lors

de la réunion en novembre. Ceci signifie donc de mettre en oeuvre réellement les dispositions de cette déclaration. Nous allons donc demander aux présidents des parlements nationaux trois choses, tout d'abord de décider officiellement d'avoir chaque année un débat au sein des parlements nationaux sur le programme de travail législatif de la Commission Européenne. Nous demanderons également à nos présidents de parlement d'avoir ce débat dans les parlements nationaux et dans le Parlement Européen durant la même semaine. Troisièmement nous allons leur demander de décider en consultation avec le Parlement Européen de s'assurer que cette semaine sera en fait la semaine de la première conférence des présidents de parlement chaque année. Cette initiative permettra à nos citoyens et à la société civile d'être plus proche de l'Europe. Nous espérons que ceci permettra une participation plus directe. Ceci encouragera également nos parlements à s'assurer que les questions européennes seront beaucoup plus à l'ordre du jour. Ceci leur permettra également de procéder à une vérification préliminaire du respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Dans les mois à venir nous vous présenterons un projet de lettre qui expliquera le processus de mise en oeuvre de la déclaration telle que j'ai mentionnée avec les trois décisions. Nous aimerions que cette lettre soit à l'ordre du jour de la plénière du mois de novembre de façon à ce que nous puissions envoyer notre décision officielle. Je conclurai en espérant que nos collègues européens nous aideront à garder le cap que nous nous sommes fixés il y a deux ans. Merci. Plusieurs collègues avaient déjà mentionné ce thème dans le cadre du point traitant de la subsidiarité. Est-ce que vous voulez de nouveau prendre la parole à ce sujet? Si no, je conclus que vous êtes en faveur de cette idée. Nous enverrons alors cette lettre et nous pourrons en discuter lors de la réunion de la COSAC en novembre prochain.

Nous pouvons passer au dernier point à l'ordre du jour avant le déjeuner. Un de nos collègues du Parlement Européen a demandé de rajouter le thème suivant à l'ordre du jour. Il souhaite discuter du processus de ratification du projet de traité constitutionnel pour l'Europe. Il a fait savoir qu'il aimerait se concentrer sur une stratégie de communication et sur un calendrier coordonné. Je voudrais commencer par proposer d'incorporer ce sujet dans le rapport bisannuel qui sera rédigé par le secrétariat de la COSAC. Cela a aussi été mentionné par mon collègue au début de la séance. Je pense que c'est le moment opportun de traiter de cette question. De plus je pense que nous avons besoin de plus de discussions, mais nous n'avons pas

suffisamment de temps dans les réunions plénières de la COSAC, compte tenu des autres points à l'ordre du jour que nous devons aborder. Chers collègues, j'espère que vous serez d'accord pour que nous puissions inclure ce point dans le rapport bisannuel. Ce thème est très important. Il est donc important que nous disposions de suffisamment d'informations grâce à ce rapport. De cette manière vous pourrez utiliser ces éléments dans vos débats au sein des parlements nationaux. Êtes-vous d'accord? J'espère que tout le monde nous aidera à faire ce pas en avant dans l'Union Européenne d'aujourd'hui. Je vous remercie. Ceci conclut la séance de la matinée de notre réunion. Je voudrais remercier tous nos collègues pour leurs contributions.

Après le dèjeuner:

Mme **Dijksma**, présidente: En mars 2000 le Conseil d'Europe à Lisbonne a établi une stratégie pour faire de l'Union Européenne la société la plus dynamique et compétitive. Cette stratégie devrait stimuler l'économie et la création d'emploi avec des politiques sociales et environnementales qui permettront un développement durable et l'inclusion sociale. L'Union Européenne s'est proposée ces mêmes objectifs ambitieux. En mars 2004 la situation n'était par contre pas tout à fait positive. Il n'y a pas eu vraiment de progrès. Le Conseil d'Europe a réaffirmé en mars dernier que les objectifs et le processus restent valable, mais que le rythme de la réforme doit être accéléré de façon importante si l'on veut du moins atteindre les objectifs en 2010. Lors du même conseil du printemps 2004 le Conseil d'Europe a invité la Commission Européenne à créer un groupe soi-disant de "haut niveau", présidé par M. Wim Kok, pour élaborer une révision indépendante qui contribuerait à la révision mi-terme dont le Conseil d'Europe serait saisi au printemps 2005. Ce groupe de haut niveau soumettra son rapport à la Commission avant le premier novembre. À cet égard les préparations du bilan de la stratégie de Lisbonne figureront également à l'ordre du jour de la présidence néerlandaise. La stratégie de Lisbonne pourrait donc être un sujet intéressant lors de la plénière de la COSAC le 22 et le 23 novembre prochain. À titre d'information, nous avons demandé à notre ministre des Affaires Économiques, M. Laurens-Jan Brinkhorst, de faire un exposé sur ce sujet, si vous lui permettez du moins de participer au débat.

Aujourd'hui nous aimerions voir avec vous s'il y a des suggestions pour que nous progressions véritablement dans ce dossier. Nous savons entre-temps que tout le monde est enthousiaste pour la stratégie de Lisbonne et affirme son importance. Maintenant il faut arrêter d'en parler et commencer à y faire quelque chose. Je demanderais maintenant à mes collègues s'ils ont des suggestions pour nous pour redémarrer ce moteur de la stratégie de Lisbonne. Nous voudrions aussi discuter bien sûr du rapport de M. Wim Kok, notre ancien Premier ministre. On aura une discussion plus concrète quand son rapport sera prêt. Je crois qu'il pourrait y avoir encore d'autres suggestions pour que ce débat sur la stratégie de Lisbonne soit vivant et intéressant. Je vous demande de nous aider à faire fonctionner tout cela. À qui puis-je donner la parole?

M. **Fasslabend** (Autriche): Comme vous avez dit, les objectifs de Lisbonne sont très ambitieux. L'Union Européenne deviendrait ainsi l'acteur le plus dynamique et compétitif sur le marché mondial. Comme on l'a dit, pour 2005 on aura donc une révision à mi-terme. La décision la plus importante devrait sans doute être prise plus tôt. J'entends par-là qu'il y a l'élargissement par l'adhésion de la Turquie. Selon moi la question la plus importante pour atteindre les objectifs de Lisbonne, pour appliquer cette stratégie est d'une part la restructuration des politiques européennes. Cela va de l'agriculture jusqu'aux politiques industrielles et bien sûr aussi du développement de la recherche et cetera. Je veux bien, mais comment pensez-vous que qui que ce soit pourra atteindre en Europe les objectifs de Lisbonne, si d'ici dix, quinze, vingt, cinq ans le gros du budget ne sera plus consacré à la recherche et au développement, ne sera plus consacré à la restructuration de l'industrie et de l'agriculture, mais sera tout simplement investi presque exclusivement dans l'agriculture, car le poids de l'agriculture en Turquie est tellement immense. En Turquie il y a plus du double de paysans par rapport au nombre de paysans dans tout le reste de l'Union Européenne. Nous ne devons donc pas parler de cela de façon isolée. Il ne faudra pas se demander quel pays pourra dépenser beaucoup pour la recherche et le développement. Il ne faudra pas parler non plus de l'enthousiasme des populations pour ce sujet. Je crois que ce thème est tellement important qu'il faille discuter de ces deux choses ensemble et non pas isoler les sujets.

M. **Saramo** (Finlande): Madame le président. Je voudrais féliciter la présidence d'avoir inscrit la stratégie de Lisbonne à notre ordre du jour, car c'est un des plus grands problèmes pour toute l'Union Européenne et pour son succès. Je crois que Lisbonne c'est un peu la pierre de touche, c.-à-d. cela permettra de mesurer notre réussite. J'ai une suggestion pour nous tous. Serait-il possible pour nous de prendre une décision ou du moins d'envisager la prise d'une décision? Pourrait-on décider de modifier la procédure en ce sens que durant nos réunions également nous ferons un rapport de progrès? Je proposerais par exemple que le Royaume Uni fasse un rapport durant sa présidence. De toute façon je peux vous promettre que durant la présidence finlandaise, durant la deuxième moitié de 2006 nous serons prêts à le faire.

M. **Smolen** (Pologne): Je suis le président de la commission des Affaires Européennes à la Chem. Chers collègues, nous attachons beaucoup d'importance à la stratégie de Lisbonne et nous y croyons fermement. En Pologne l'on croit fermement que l'Europe peut devenir une économie compétitive. Lorsque nous avons adhéré à l'Union Européenne c'était à cause de cela. Cette stratégie a vraiment joué un rôle important dans notre décision d'adhérer à l'Union Européenne. Sur ce plan économique de l'Union Européenne il faudra envisager des mécanismes de dérégulation et des mécanismes pour rendre notre économie plus libérale. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition d'en discuter à La Haye durant la réunion de la COSAC et de poursuivre ce débat également lors de chaque réunion de la COSAC, donc en plénière et entre nous. Il faudrait aussi à ces moments-là parler de la dérégulation des systèmes et parler des instruments pour créer une économie plus libérale. Je pense aussi à la fiscalité. Je voudrais dire à mes collègues qu'en Pologne l'on estime que les entrepreneurs et le monde du commerce et de l'industrie savent comment ils doivent organiser leurs activités. On croit fermement que les bureaucrates des États, des gouvernements dans nos pays ne devraient pas créer des mécanismes tels que l'harmonisation de la fiscalité, car ils les considèrent des mécanismes qui gêneraient les entrepreneurs dans leur prise de décision.

M. **De Croo** (Belgique): Merci, madame le président. Je voudrais vous laisser sentir deux opinions un peu plus nuancées. La première c'est que l'Union Européenne ne peut pas se contenter de vivre en milieu clos. J'ai l'impression que nous croyons être

un peu dans un bain-marie à 32, 33 degrés et d'être un peu comme Hannibal à Capoue en se contentant des délices européennes. J'ai l'impression que nous nous trompons et qu'essayer d'égaliser entre nous les conditions de compétition afin de développer notre économie est une illusion. Nous sommes une partie du commerce mondiale, une partie de l'économie mondiale. Il y a une économie chinoise qui se développe terriblement; l'économie indienne bientôt aussi comme la brésilienne et d'autres sortes d'économie pour ne pas parler de l'Asie un peu plus lointaine. Le grand danger c'est que l'Europe se contente de vivre en milieu clos et de se satisfaire d'une sorte d'égalitarisme qui est à mon avis trompeur. Deux observations: nous ne faisons rien pour l'investissement du point de vue militaire. Nous nous sommes fait protéger par nos amis américains après la seconde guerre mondiale. C'est encore notre assurance liberté durant de nombreuses années à l'OTAN. J'ai le sentiment malheureux que nous ne voulons pas contribuer par un effort qui va peser sur notre produit national brut et qui aura un impact sur notre manière de voir le monde. Je comprends tout cela de par les deux guerres mondiales, de par la privatisation, de par les choses qui nous sont arrivées et de par la syndicalisation que je respecte. Nous croyons que nous pouvons dans la globalisation survivre en protégeant des pans énormes de l'économie, que ce soit notre société dite publique, le transport, les chemins de fer, les postes, les compagnies aériennes, notre sécurité sociale limitée aux frontières de nos pays. J'ai l'impression qu'on se trompe. Sans vouloir un libéralisme outrancier -- ce n'est pas mon style -- je résumerais clairement que si nous ne faisons pas un effort militaire qui coûte notre budget et si nous ne mettons pas l'Europe dans le monde de demain et d'après-demain qui est en très grande compétitivité et si en plus nous protégeons des poches administratives et à courte vue qui finalement, cela va nuire à la prospérité et à l'avance de l'Europe.

M. **Haughey** (Irlande): Merci, madame le président. Je préside la commission mixte des Affaires Européennes. Je remercie la présidence néerlandaise d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de la COSAC. Comme vous le savez, Lisbonne a également eu une bonne place dans le programme irlandais, aussi bien au niveau du Conseil qu'au niveau de la COSAC. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir poursuivi ce débat et de l'avoir inscrit donc à cet ordre du jour. De toute façon l'agenda de Lisbonne et sans aucun doute très bien. Comme vous l'avez dit, madame le président, tout le monde est en faveur de la stratégie de Lisbonne. Il est quand-

même grand temps de faire des propositions concrètes pour appliquer ce programme. La croissance économique est bonne pour tout le monde, quel que soit votre parti politique. La croissance économique est le fondement de la prospérité future. Dans le contexte irlandais, nous sommes heureux que ce programme soit approuvé par le Conseil d'Europe. Au niveau de notre commission nous avons donc étudié cela dans les détails. Nous pensons que des investissements dans l'enseignement, dans la recherche et le développement sont particulièrement importants pour réaliser les objectifs de Lisbonne. Je crois également que certains États membres appliquent mieux cette stratégie de Lisbonne que d'autres. Il faudrait donc créer un système d'indicateur pour voir un peu comment les États membres appliquent cette stratégie. Des indicateurs très simples suffiront. Ils ne doivent pas être trop bureaucratiques. Cela doit être un système qui permettrait tout simplement de voir ce que font les États membres pour l'application de cette stratégie. Cela peut être utile pour nous tous.

Lord **Grenfell** (Royaume Uni): J'ai deux commentaires. Tout d'abord le gouvernement britannique a déjà déclaré que les priorités pour la présidence du Royaume Uni pour la deuxième partie de 2005 seront de faire avancer cette stratégie. Cela devrait être en fait la priorité de toutes les présidences jusqu'à ce que l'on arrive vraiment au but. Les Britanniques reconnaissent certaines lacunes au niveau de la stratégie de Lisbonne. Nous avons également pris connaissance du rapport de la Commission au début de l'année 2004. Nous savons que nous avons dépassé nos objectifs d'emploi pour 2007, mais nous avons également eu des réussites, notamment les objectifs de Kyoto et les objectifs de Schengen. Puis nous avons moins de 0,7% en terme d'objectifs de transposition. Nous savons également que le Royaume Uni n'aide pas encore suffisamment dans le domaine de la productivité. Nous avons également un niveau décevant de dépenses nationales nettes pour la recherche et le développement. Tout ceci doit être amélioré.

Pour revenir au rôle central de la COSAC, nos gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour faire avancer les priorités de Lisbonne. Notre objectif au sein de la COSAC est d'assurer que nous tenons nos gouvernements responsables et que nous assurons qu'ils font avancer les priorités de Lisbonne, plutôt que de se lancer dans un long débat sur les mesures à prendre dans le cadre des priorités de Lisbonne. Je pense que tous les gouvernements le savent. Il s'agit

maintenant de savoir comment nous assurer que les gouvernements continuent à entretenir cette cadence. Je crois que c'est vraiment le rôle de la COSAC, c.-à-d. comment nous arrivons en tant que député ou sénateur à s'assurer que les gouvernements prennent les mesures nécessaires.

Mme **Dijksma**, présidente: Chers collègues, comme je l'ai dit dans l'introduction, nous arrivons à la conclusion de savoir si nous allons placer la stratégie de Lisbonne à l'ordre du jour de notre réunion du 22 et 23 novembre. Après avoir entendu vos commentaires, je pense que nous sommes tous d'accord. La stratégie de Lisbonne est un point tellement important que l'on doive l'inclure à la plénière de la COSAC. Je n'ai pas entendu d'objections concernant le fait que le ministre des Affaires Economiques des Pays-Bas pourrait avoir une présentation et contribuer à la discussion. Nous allons donc préparer la réunion plénière de la COSAC qui aura lieu en novembre prochain. Lord Grenfell a dit qu'en tant que députés et sénateurs nous avons la tâche de contrôler nos gouvernements. Je suis tout à fait d'accord avec lui. En faisant cela, nous pouvons également apprendre les uns des autres. En tant que sénateurs et députés nous devons à mon avis aborder ce thème en profondeur en novembre.

Certains collègues ont fait des propositions sur d'autres thèmes à associer à ce débat. Je crois que l'investissement dans différentes mesures comme par exemple les mesures éducatives ou dans le domaine militaire feront également partie des débats que nous aurons. Vous savez bien sûr que vous aurez la possibilité d'en parler dans vos présentations en novembre. Pour ce qui est de la proposition du collègue autrichien, je dirais que notre présidence hésite à inclure des aspects comme l'adhésion de la Turquie dans le débat sur la stratégie de Lisbonne. Je comprenais tout à fait ce que notre collègue autrichien voulait dire quand il disait que les négociations sur l'adhésion de la Turquie sont très importantes à l'avenir. De l'autre côté ceci ne devrait pas nous empêcher de traiter d'autres thèmes importants. Nous pensons par conséquent qu'il serait sage d'avoir des débats sur la stratégie de Lisbonne sans pour autant avoir des discussions sur d'autres thèmes qui risquent de mener à certaines controverses. Je propose donc de préparer cette discussion soigneusement.

Certains collègues ont proposé de rédiger un rapport sur le rôle des parlements et sur le degré d'avancement de ce projet de Lisbonne. Ceci nous

permettra de savoir où nous en sommes. De cette manière nous pourrions avoir des documents de réflexion pour les débats. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette marche à suivre? Apparemment c'est le cas. Je vous en remercie. Ceci signifie que nous arrivons à terme de ce point à l'ordre du jour.

Avant de redonner la parole à monsieur René van der Linden, je voudrais vous rappeler que vous avez déjà reçu une photo du groupe. Si vous souhaitez avoir un autre exemplaire, vous pouvez contacter les hôtes du bureau d'information.

M. Van der Linden, président: Notre dernier point à l'ordre du jour concerne les divers, c.-à-d. d'autres points qui seraient présentés par d'autres collègues. Je donne la parole à la délégation britannique.

M. Hood (Royaume Uni): Tout d'abord je voudrais m'excuser auprès de vous, car je me dois de soulever ce point. Ceci signifie que vous ne pouvez peut-être pas aller dans le salon des différentes compagnies aériennes que vous allez utiliser dans quelques minutes. Certains collègues ont reçu une communication très importante d'un de nos collègues danois. Peut-être certains ne l'ont pas encore reçue. Je voulais quand-même le mentionner lors de cette réunion. Entre 20 et 29% de ces accords sont adoptés en première lecture. Notre rôle en tant que sénateurs et députés est de suivre les actions de nos gouvernements, comme Lord Grenfell vient de le dire. Il s'agit de savoir si nous pouvons vraiment suivre des projets de loi qui sont adoptés en première lecture. J'irais en fait dans le sens de notre collègue qui voulait que nous placions ceci à l'ordre du jour de la réunion de novembre. Si la conférence pense que ceci chargerait trop l'ordre du jour et si cela signifie que nous ne pouvons pas en parler lors de la prochaine réunion de la COSAC, j'espère que nous ferons avancer ce thème lors que nous serons membres de la Troïka.

Le président: Je n'ai pas pris connaissance de l'e-mail de notre collègue du Danemark, donc je vous remercie pour cette information. Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole? Ce n'est pas le cas. Je demanderais à ma collègue de tirer les conclusions de cette réunion avant que nous entamions notre réunion en format Troïka. Bien sûr toutes ces informations seront également étudiées dans la réunion de la Troïka. Je suppose que les autres membres participant à cette réunion n'ont pas les informations dont vous disposez.

Mme **Dijksma**, présidente: Chers collègues. Nous arrivons à la fin de nos discussions. Je vous remercie d'être venus à La Haye pour participer à cette discussion préparatoire. Nous pouvons maintenant apporter les dernières touches à notre réunion de la COSAC en séance plénière les 22 et 23 novembre. Durant la réunion de la Troïka nous allons discuter des aspects pratiques de l'ordre du jour ainsi que de la proposition qui vient d'être faite par le collègue britannique. Les parlements ne parlent pas toujours d'une seule et même voix. Comme nous l'avons pu constater durant nos discussions, nous devons utiliser toute notre ingénuité pour garantir cette diversité. Je suis ravie que nous ayons fait un pas en avant. Les participants semblent disposés à réduire le nombre de langues et de chercher une solution pratique. En même temps nous ne devons pas oublier que le fait de parler une autre langue que la nôtre nous limite dans la formulation de nos pensées. L'égalité des langues restera le principe de nos réunions. Nous avons entendu des propositions intéressantes et comme nous l'avons déjà dit, nous fournirons des propositions concrètes pour la réunion de la COSAC en novembre sous la forme d'un amendement. Nous incluons la proposition que nous avons entendues aujourd'hui de la part de différents collègues consistant à avoir un système de rotation. Nous avons décidé de ne pas tomber d'accord sur le rôle des parlements régionaux. Par conséquent ce point ne figurera pas à l'ordre du jour de la séance plénière de la COSAC. Ceci signifie que d'autres thèmes pourront être inclus à l'ordre du jour. La subsidiarité sera un des aspects qui figurera dans le prochain rapport annuel. Le secrétariat de la COSAC l'établira en se concentrant sur les conséquences de la nouvelle constitution européenne pour les parlements nationaux. Ceci s'avèrera certainement un document très utile. Nous avons accepté d'avoir une discussion sur les aspects organisationnels que les parlements nationaux doivent prendre en compte avant d'évaluer les aspects de la subsidiarité. Nous avons accepté d'échanger des informations sur la manière dont les parlements respectifs vont invoquer le principe de subsidiarité. Nous avons accepté également d'examiner les propositions d'expérience en matière du test de subsidiarité et de définir les conditions sous lesquelles ce type d'expérience pourra avoir lieu. En novembre nous allons présenter différentes méthodes à mettre en oeuvre pour mieux sensibiliser les populations. Compte tenu d'une économie qui tourne ralentie et du changement démographique structurel nous avons décidé de placer à l'ordre du jour de la

prochaine COSAC la stratégie de Lisbonne. Chers collègues, nous aurons certainement des discussions très intéressantes en novembre. Pour l'heure, j'aimerais encore une fois vous remercier pour votre participation durant ces travaux préparatoires. Je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et je vous donne rendez-vous lors de la séance plénière de la COSAC.

M. Van der Linden: Je remercie Madame Dijksma pour ces conclusions. Je voudrais encore une fois remercier tous mes collègues pour leurs contributions très intéressantes. Ces réunions ne servent pas uniquement à échanger des opinions et des informations, mais aussi à avoir des discussions plus personnelles. Je pense qu'en Europe il est important de bien se connaître les uns les autres. Nous sommes géographiquement proches et par conséquent nous avons la possibilité de nous rencontrer plus facilement. C'est maintenant à la Troïka d'adopter officiellement l'ordre du jour de la réunion du mois de novembre. Je demande donc aux membres de la Troïka de nous rejoindre après cette réunion. Bien sûr nous espérons que vous serez présents le 22 novembre avec vos collègues parlementaires. Nous n'aurons pas uniquement de bonnes discussions durant les réunions plénières, mais nous espérons également qu'il s'agira d'un esprit constructif qui permettra de produire des résultats positifs pour l'Europe parlementaire de l'avenir. J'espère que nous aurons la possibilité également de présenter et de défendre le projet de traité constitutionnel pour l'Union Européenne, car je pense que c'est un énorme pas en avant, c.-à-d. que nous ayons cette constitution pour tous les ressortissants de l'Union Européenne et que nous ayons par conséquent les mêmes dispositions sur par exemple les droits de l'homme dans cette constitution. Il s'agit donc d'un énorme pas en avant. J'espère qu'ensemble nous pourrions promouvoir cette constitution. Je vous remercie en vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs.